Docusign Envelope ID: C5878A19-07BB-476D-BCD8-32C79CC1DD5E

ABELL HOLDING
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 112 Route Des Amis De La Nature – Olonne Sur Mer
85340 LES SABLES D'OLONNE
933 023 798 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 OCTOBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Vingt-Sept Octobre,
A Dix Heures Trente,

Monsieur Emmanuel MARCHAND,
demeurant 112 Route Des Amis De La Nature – Olonne-Sur-Mer 85340 LES SABLES D'OLONNE,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la Société ABELL HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 337 308,00 €uros par apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- d'un contrat d'apport en date, à LA ROCHE SUR YON, du 27 octobre 2025, aux termes duquel il est fait apport à la Société de 50 actions détenues en pleine propriété par Monsieur Emmanuel MARCHAND dans le capital société de la Société MARCHAND CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée, au capital de 5 000 €uros, dont le siège social est 5 bis, Rue Louis Lagrange – Château d'Olonne 85100 LES SABLES D'OLONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 751 995 028 RCS LA ROCHE SUR YON, évalués à 337 308,00 €uros,

- du rapport de Monsieur Stéphane GRIFFON, commissaire aux apports désigné par l'Associé Unique en date du 6 octobre 2025,

Approuve cet apport et l'évaluation qui en a été faite.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux apports, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de 337 308 €uros pour le porter de 500 euros à 337 808 €uros, au moyen de la création de 33 731 parts sociales

Docusign Envelope ID: C5878A19-07BB-476D-BCD8-32C79CC1DD5E

d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital et décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

"Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport, par Monsieur Emmanuel MARCHAND, associé unique, de 500,00 €uros représentant des apports en numéraire, et entièrement libéré.

Suivant décision de l'Associé Unique en date du 27 octobre 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 337 308 euros au moyen de l'apport effectué par Monsieur Emmanuel MARCHAND de 50 actions de la Société MARCHAND CONSTRUCTION et rémunéré par l'attribution de 33 731 parts sociales nouvelles de 10,00 €uros chacune."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENT HUIT EUROS (337 808 ,00 €).

Il est divisé en 33 781 parts sociales de 10,00 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées en totalité à Monsieur Emmanuel MARCHAND, Associé Unique."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Cabinet LAGRANGE, SELARL d'Avocat à LA ROCHE SUR YON 85000, porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
VENDEE
Le 03/11/2025 Dossier 2025 00066759, référence 8504P01 2025 A 03223
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

L'Associé Unique
M. Emmanuel MARCHAND

DocuSigned by:
Emmanuel MARCHAND
437DBB39C180468...